Problèmes de développement et interventions structurelles au titre de l'objectif 1 en Irlande. Rapport

1994/2105(COS) - 13/12/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gérard COLLINS (RDE), le Parlement européen constate que la première phase du cadre communautaire d'appui (1989-1993) a contribué de façon significative au développement de l'Irlande. Par conséquent, il approuve l'accroissement des ressources pour la deuxième phase (1994-1999), qui a déjà commencé, et il donne son feu vert aux principales priorités du 2ème CCA, à savoir le renforcement du secteur productif et le développement des ressources humaines. Le Parlement souhaite que la priorité soit donnée à la lutte contre le chômage de longue durée, élevé en Irlande, en augmentant les moyens financiers destinés aux mesures d'infrastructures sociales de façon à élargir les possibilités d'éducation, de formation et d'emploi des femmes. Il réclame une meilleure utilisation des possibilités de promotion des handicapés. Pour promouvoir le développement économique futur de l'Irlande, le PE souhaite que l'on s'attache à diversifier l'agriculture, à moderniser le secteur de la pêche et de l'aquaculture et à soutenir la création d'une industrie touristique ouverte toute l'année. Il souligne en outre l'absolue nécessité de poursuivre l'achèvement des infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires en privilégiant les systèmes de transport respectueux de l'environnement. Enfin, il réaffirme son attachement à l'exécution du programme PEACE et insiste sur la portée de la coopération transfrontalière entre l'Irlande et l'Irlande du Nord. Le PE revendique également une redéfinition de l'éligibilité à l'objectif 1 en faisant du chômage un critère prioritaire.